



Grenoble, le

DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE
SERVICE MUNICIPAL DE SANTE SCOLAIRE

Objet : Demande de projet d'accueil individualisé initial (PAI)

Madame, Monsieur,

Votre enfant présente une pathologie chronique pouvant nécessiter un traitement ou des soins médicaux sur le temps scolaire et périscolaire. Vous demandez donc l'établissement d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

La direction de l'école est responsable de sa mise en place, en étroite collaboration avec la médecin de santé scolaire et les personnels concernés. Vous devez prendre contact avec la direction d'école avant la fin d'année pour qu'elle vous indique la date de la réunion de mise en place des PAI au sein de l'école à la rentrée prochaine.

- Si votre enfant souffre d'asthme**, nous vous invitons à remplir le formulaire "**Protocole Asthme standardisé**" et à le faire compléter par votre médecin. Cet imprimé est à récupérer auprès du directeur de l'école, à qui vous le remettrez une fois rempli.
- Si votre enfant souffre d'une allergie alimentaire ou une autre pathologie nécessitant un régime alimentaire particulier**, nous vous remercions de consulter votre médecin spécialiste (Allergologue, Gastro-entérologue ou Hématologue) afin qu'il puisse :
- Remplir le formulaire « **Certificat Médical pour régime Alimentaire particulier** ». Cet imprimé est à récupérer auprès du directeur de l'école, à qui vous le remettrez une fois rempli.
 - Rédiger la **conduite à tenir** en cas de réaction allergique
 - Faire l'**ordonnance** pour les médicaments de la trousse d'urgence.
- Si votre enfant souffre d'épilepsie**, nous vous invitons à consulter votre médecin spécialiste pour qu'il puisse :
- Remplir le « **Questionnaire PAI Epilepsie** ». Cet imprimé est à récupérer auprès du directeur de l'école, à qui vous le remettrez une fois rempli.
 - Rédiger la **conduite à tenir** en cas de crise.
 - Faire l'**ordonnance** pour les médicaments de la trousse d'urgence.
- Si votre enfant est porteur d'une autre pathologie nécessitant un PAI**, nous vous remercions de consulter votre médecin pour établir le protocole de soins et l'ordonnance avant la rentrée prochaine.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Sylvain GROSJAT

Responsable du pôle médical